

COUR ADMINISTRATIVE**CONVOCAATION**

pour l'audience publique de la
Cour administrative du
mardi 2 mars 2021, à 9:00 heures
au Nouvel Hémicycle
1, rue du Fort Thüngen, L-1499 Luxembourg
(Niveau -3)

Ordre du jour :**NOTE IMPORTANTE*****Attention******Nouveau contenu applicable à partir du 1^{er} janvier 2021***

Dans la mesure où l'état de pandémie reste d'actualité et qu'il en est de même du souci de diminuer les possibilités de contamination au virus COVID-19 autant que possible, également dans les salles d'audiences, compte tenu des exigences des droits de la défense, la Cour administrative a été amenée à baliser de manière plus précise encore les règles de procédure afférentes.

Dans de nombreux cas, malgré son invitation afférente, la Cour ne s'est pas vu fixer par les mandataires des parties sur la question de savoir si, compte tenu de la situation, l'affaire pouvait être prise en délibéré sans autres formalités ou si des débats à l'audience étaient à prévoir.

Un système plus rigoureux s'impose en conséquence.

Dorénavant, dans toutes les affaires fixées pour plaidoiries, les mandataires reçoivent parallèlement un formulaire dans lequel ils sont invités, comme par le passé, à indiquer à la Cour dans quelle mesure l'affaire peut être prise en délibéré sans autres formalités ou dans quelle mesure une présence des mandataires à l'audience est à prévoir.

Ce formulaire est à retourner au greffe de la Cour dans les délais y indiqués. Il s'agit de permettre à la Cour une organisation optimale de ses audiences dans l'intérêt de tous les participants.

Attention : à défaut de réponse dans les délais impartis, les mandataires sont censés marquer leur accord avec une prise en délibéré sans autres formalités.

Pour savoir si les affaires seront plaidées ou prises en délibéré sans autres formalités et pour connaître les heures exactes, nous vous invitons à contacter le greffier de la Cour.

Ordre du jour :**1) Affaires appelées pour plaidoiries:****1) 44877C ... , ...**

c/ ... - Ministre de l'Intérieur - VILLE DE LUXEMBOURG

en matière de : Urbanisme et aménagement du territoire - Plan d'aménagement général

Avocat(s) : Me HELMINGER Steve, Me KRIEGER Georges,
ARENDT & MEDERNACH S.A., Me RODESCH Albert

2) 44897C VILLE DE LUXEMBOURG

c/ ... - ... - Ministre de l'Intérieur

en matière de : Urbanisme et aménagement du territoire - Plan d'aménagement général

Avocat(s) : ARENDT & MEDERNACH S.A., Me KRIEGER Georges,
Me HELMINGER Steve, Me RODESCH Albert

3) 44905C Ministre de l'Intérieur

c/ ... - ... - VILLE DE LUXEMBOURG

en matière de : Urbanisme et aménagement du territoire - Plan d'aménagement général

Avocat(s) : Me RODESCH Albert, Me KRIEGER Georges,
ARENDT & MEDERNACH S.A., Me HELMINGER Steve

4) 44878C ..., ...

c/ ... - Ministre de l'Intérieur - VILLE DE LUXEMBOURG

en matière de : Urbanisme et aménagement du territoire - Plan d'aménagement général

Avocat(s) : Me HELMINGER Steve, Me MOYSE François,
ARENDT & MEDERNACH S.A., Me RODESCH Albert

5) 44898C VILLE DE LUXEMBOURG

c/ ... - ... - Ministre de l'Intérieur

en matière de : Urbanisme et aménagement du territoire - Plan d'aménagement général

Avocat(s) : ARENDT & MEDERNACH S.A., Me MOYSE François,
Me HELMINGER Steve, Me RODESCH Albert

6) 44907C Ministre de l'Intérieur

c/ ... - ... - VILLE DE LUXEMBOURG

en matière de : Urbanisme et aménagement du territoire - Plan d'aménagement général

Avocat(s) : Me RODESCH Albert, Me MOYSE François,
ARENDT & MEDERNACH S.A., Me HELMINGER Steve

7) 44879C ..., ...

c/ ... - Ministre de l'Intérieur - VILLE DE LUXEMBOURG

en matière de : Urbanisme et aménagement du territoire - Plan d'aménagement général

Avocat(s) : Me HELMINGER Steve, Me MOYSE François,
ARENDT & MEDERNACH S.A., Me RODESCH Albert

8) 44896C VILLE DE LUXEMBOURG

c/ ... - ...- Ministre de l'Intérieur - ...

en matière de : Urbanisme et aménagement du territoire - Plan d'aménagement général

Avocat(s) : ARENDT & MEDERNACH S.A., Me MOYSE François,
Me HELMINGER Steve, Me RODESCH Albert

9) 44906C Ministre de l'Intérieur

c/ ... - ... - VILLE DE LUXEMBOURG

en matière de : Urbanisme et aménagement du territoire - Plan d'aménagement général

Avocat(s) : Me RODESCH Albert, Me MOYSE François,
ARENDET & MEDERNACH S.A., Me HELMINGER Steve

DISCLAIMER

La présente convocation vous est adressée en votre qualité d'auxiliaire de la justice représentant une ou plusieurs parties impliquées dans une instance devant la Cour administrative et sert aux seules fins de l'organisation utile de l'audience ci-avant indiquée.

Tout autre usage ou toute diffusion de la présente convocation ou de tout ou partie de son contenu constitueraient un traitement des données personnelles de votre part qui va au-delà de la finalité de celui effectué par les juridictions administratives dans l'exercice de leur fonction juridictionnelle.

La Cour administrative vous demande partant de respecter l'objet de la présente convocation et de ne pas l'utiliser ou la diffuser intégralement ou par extraits à des fins autres que la planification du travail en relation avec les juridictions administratives au sein de votre étude.

COUR ADMINISTRATIVE

CONVOCATION

pour l'audience publique de la
Cour administrative du
jeudi 04 mars 2021, à 9:00 heures
au Nouvel Hémicycle
1, rue du Fort Thüngen, L-1499 Luxembourg
(Niveau -3)

Ordre du jour :

1) Affaires appelées pour plaidoiries:

1) 45254C ...

c/ Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire
en matière de : Etablissements classés
Avocat(s) : Me FELTGEN Pierre

2) 45287C ...

c/ Ministre de la Défense
en matière de : Fonctionnaires et agents publics - Stage
Avocat(s) : Me BAULISCH Daniel

3) 45328C ...

c/ Commune Helperknapp - Ministre de l'Intérieur
en matière de : Urbanisme et aménagement du territoire - Plan d'aménagement général
Avocat(s) : Me JABIN Anne-Laure, Me HELMINGER Steve

DISCLAIMER

La présente convocation vous est adressée en votre qualité d'auxiliaire de la justice représentant une ou plusieurs parties impliquées dans une instance devant la Cour administrative et sert aux seules fins de l'organisation utile de l'audience ci-avant indiquée.

Tout autre usage ou toute diffusion de la présente convocation ou de tout ou partie de son contenu constitueraient un traitement des données personnelles de votre part qui va au-delà de la finalité de celui effectué par les juridictions administratives dans l'exercice de leur fonction juridictionnelle.

La Cour administrative vous demande partant de respecter l'objet de la présente convocation et de ne pas l'utiliser ou la diffuser intégralement ou par extraits à des fins autres que la planification du travail en relation avec les juridictions administratives au sein de votre étude.

COUR ADMINISTRATIVE**CONVOCATION**

pour l'audience publique de la
Cour administrative du
jeudi 04 mars 2021, à 9:00 heures
au Nouvel Hémicycle
1, rue du Fort Thüngen, L-1499 Luxembourg
(Niveau -3)

Ordre du jour :**1) Affaires appelées pour fixation:**

1) 45386C ..., ...

c/ Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative
en matière de : Fonctionnaires et agents publics - Traitement
Avocat(s) : Me BLESER Claude, Me RODESCH Albert

2) 45445C ..., ...

c/ Administration des Contributions directes
en matière de : Impôts - Impôt sur le revenu
Avocat(s) : Me GOEBEL Marianne

3) 45594C ..., ...

c/ Ministre de l'Immigration et de l'Asile
en matière de : Police des étrangers - Protection internationale, art. 35 (1) L2015
Avocat(s) : Me FATHOLAHZADEH Ardavan

2) Affaire appelée pour désistement:

1) 45506C ..., ...

c/ Ministre de l'Immigration et de l'Asile
en matière de : Police des étrangers - Protection internationale, art. 35 (1) L2015
Avocat(s) : Me NSAN-NWET Françoise

DISCLAIMER

La présente convocation vous est adressée en votre qualité d'auxiliaire de la justice représentant une ou plusieurs parties impliquées dans une instance devant la Cour administrative et sert aux seules fins de l'organisation utile de l'audience ci-avant indiquée.

Tout autre usage ou toute diffusion de la présente convocation ou de tout ou partie de son contenu constitueraient un traitement des données personnelles de votre part qui va au-delà de la finalité de celui effectué par les juridictions administratives dans l'exercice de leur fonction juridictionnelle.

La Cour administrative vous demande partant de respecter l'objet de la présente convocation et de ne pas l'utiliser ou la diffuser intégralement ou par extraits à des fins autres que la planification du travail en relation avec les juridictions administratives au sein de votre étude.